

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Hart](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4bd929247b8359cda6294c53>

Date d'obtention : 2021-12-10 19:57:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les personnes concernées. Remplir la grille de la trousse. Ramasser les appareils sans regarder les images. Appeler la police et leur remettre le tout.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rencontrer toutes les personnes concernées en commençant avec la personne qui dénonce la situation. Bien remplir les grilles de la trousse pour chaque personne. Communiquer avec la police pour qu'il continue l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que c'est la personne qui a partagé les photos qui est la situation la plus délicate. Car, il est très important qu'elle comprenne la gravité de la situation, mais en même temps, s'assurer qu'elle se sent respectée et en confiance. La personne ne doit pas se sentir jugée.